

INF'EAU Captage SDE n°11 - Qualité d'eau 2023

Classement du captage

Les sources de La Renardière (Dame-Marie) sont captées dans trois puits. Le puits B est classé « **captage prioritaire** » depuis 2013, compte tenu **des concentrations en nitrates élevées** mesurées dans les eaux brutes.

Réseau et modalités de suivi

Depuis septembre 2018, le SDE a mis en place un suivi trimestriel des **concentrations en pesticides et nitrates** sur le mélange des trois sources à la station de pompage et au niveau du puits B. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire LABEO.

Normes de Qualité

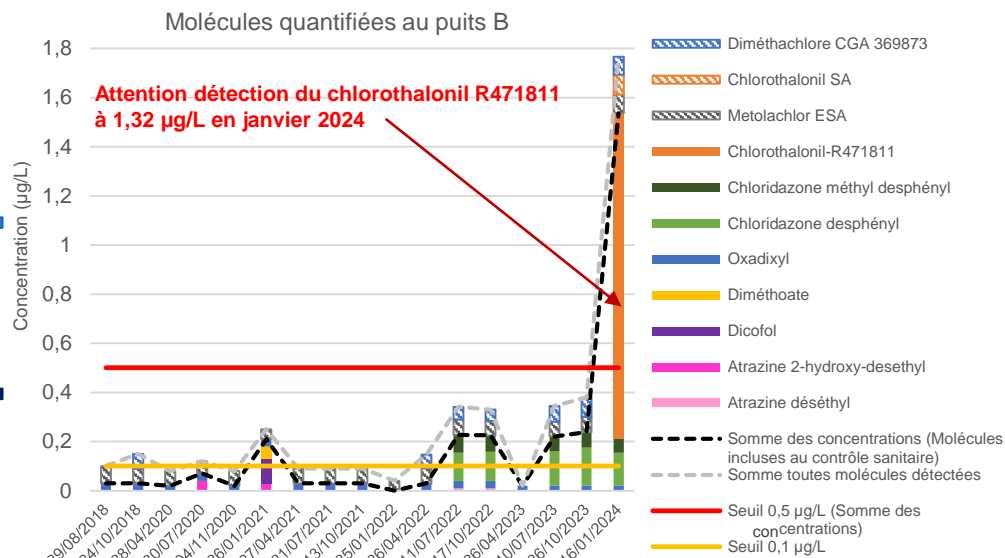
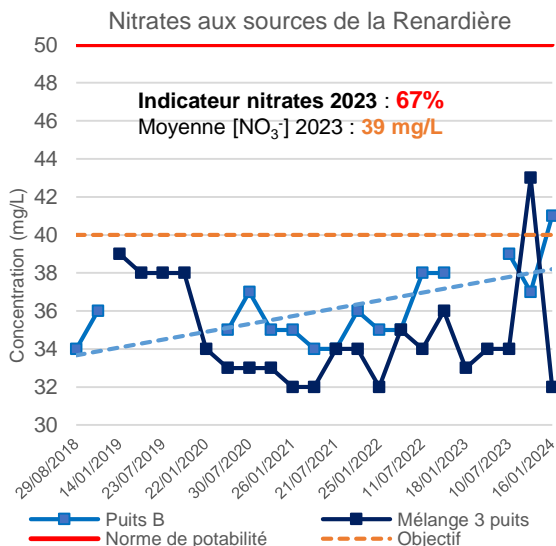
	Nitrates	Somme des concentrations de substances actives dans un prélèvement	Concentration par substance active
Eau brute	<100 mg/L	<5 µg/L	<2 µg/L
Eau potable distribuée	<50 mg/L	<0,5 µg/L	<0,1 µg/L

Objectifs de qualité d'eau

Le classement prioritaire des sources impose la mise en place d'**actions préventives pour réduire les pollutions diffuses** dans l'eau brute prélevée pour l'alimentation en eau potable. Des **objectifs de qualité (nitrates et pesticides)** sont fixés sur la base des seuils de concentration utilisés par le SDAGE Loire-Bretagne pour définir le classement :

	Nitrates	Somme des concentrations de substances actives dans un prélèvement	Concentration par substance active
Eau brute	90% des mesures annuelles < 40mg/L	Moyenne glissante sur 6 ans < 0,4 µg/L	Moyenne glissante sur 6 ans < 0,08 µg/L

Résultats et indicateurs 2023 au puits B



Indicateurs 2018-2023 (Molécules contrôle sanitaire) : Moy. Somme concentrations : **bon**
Moy. Concentration par molécule : **bon**, sauf [Desphényl-Chloridazone] : 0,13 µg/L > 0,08 µg/L

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE

- ✓ AAC : 512 ha – Zone d'action : 651 ha
- ✓ 2 communes concernées : Sérigny et Dame-Marie
- ✓ 80% de la surface couverte par l'activité agricole

AGRICULTURE

- ✓ Environ 20 exploitations concernées par l'AAC
- ✓ Grandes cultures principalement et élevage

CONTACTS

- ✓ Anne PICARD & Jean-Luc DELETRE (SDE61)
- ✓ 02 33 29 99 61

CARTE DE L'AIRE D'ALIMENTATION – Zone d'action

